

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 07150

Numéro SIREN : 542 084 454

Nom ou dénomination : PRIMAGAZ

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2017 sous le numéro de dépôt 33908

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 02/08/2017

Numéro de dépôt : 33908

Déposant :

Nom/dénomination : PRIMAGAZ

Forme juridique : Société anonyme

N° SIREN : 542 084 454

N° gestion : 2013 B 07150



1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2017

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : C G P PRIMAGAZ Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 77 ESPLANADE DU G. DE GAULLE 92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 5 4 2 0 8 4 4 5 4 0 0 6 1 1

Exercice N clos le : 31/12/2016 N-I : 31/12/2015

Signature : *Steven Sels*

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I) AA					
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC		
		Frais de développement * CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	20 798 779	AG	19 272 506	1 526 272
		Fonds commercial (1) AH	15 894 681	AI	3 713 994	12 180 687
		Autres immobilisations incorporelles AJ		AK		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM		
		Terrains AN	8 713 084	AO	4 252 499	4 460 585
		Constructions AP	32 491 883	AQ	29 770 465	2 721 418
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	730 846 952	AS	623 726 350	107 120 602
		Autres immobilisations corporelles AT	17 945 183	AU	10 814 494	7 130 688
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations en cours AV	7 424 546	AW	3 438 948	3 985 598
		Avances et acomptes AX		AY		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
		Autres participations CU	200 410 286	CV	87 663 584	112 746 702
Créances rattachées à des participations BB		51 016 715	BC	5 232 086	45 784 629	
Autres titres immobilisés BD		739	BE		739	
Prêts BF		1 799 119	BG		1 799 119	
Autres immobilisations financières* BH		612 832	BI		612 832	
TOTAL (II) BJ		1 087 954 800	BK	787 884 927	300 069 872	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	835 993	BM	47 949	788 044
		En cours de production de biens BN		BO		
		En cours de production de services BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR		BS		
		Marchandises BT	14 516 339	BU	1 020 674	13 495 665
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	672 508	BW		672 508
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	88 858 067	BY	7 087 186	81 770 882
		Autres créances (3) BZ	17 882 742	CA		17 882 742
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	10 653 463	CG		10 653 463	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	5 268 730	CI		5 268 730	
	TOTAL (III) CJ	138 687 843	CK	8 155 808	130 532 034	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecart de conversion actif* (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1 226 642 642	IA	796 040 735	430 601 907	
Renvois : (1) Dont droit au bail			CP	45 968 380	(3) Part à plus d'un an CR	
Clause de réserve de propriété *					856 085	
			Stocks		Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Cegid Group



[Signature]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise C G P PRIMAGAZ			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 42 441 872)		DA	42 441 872	42 441 872
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	1 217 686	1 217 686
	Réserve légale (3)		DD	4 244 188	4 244 188
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	475 078	
	Report à nouveau		DH		242 644
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	91 968 522	51 747 590
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK	34 787 416	34 613 317
	TOTAL (I)		DL	175 134 761	134 507 296
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	1 867 979	1 261 238
	Provisions pour charges		DQ	9 031 423	6 359 378
	TOTAL (III)		DR	10 899 402	7 620 616
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	37 334 399	19 056 882
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	13 823 727	352 301 017
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	9 109 026	11 518 062
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	85 443 735	57 482 221
	Dettes fiscales et sociales		DY	13 537 862	23 376 831
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	6 105 169	8 325 627
Compte régul.	Autres dettes		EA	78 437 281	84 668 613
	Produits constatés d'avance (4)		EB	694 641	1 183 995
TOTAL (IV)		EC	244 485 840	557 913 248	
Ecart de conversion passif*		ED	81 903	43 619	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	430 601 907	700 084 780	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E	1 217 686	1 217 686
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	173 037 534	469 551 365	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	37 299 674	19 019 768	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : C G P PRIMAGAZ		Néant ☐ *							
		Exercice N				Exercice (N - 1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	374 059 537	FB	275 472	FC	374 335 009	431 305 771	
	Production vendue { biens * services *	FD	92 200	FE		FF	92 200	213 521	
		FG	31 722 055	FH	7 159	FI	31 729 214	32 733 591	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	405 873 793	FK	282 631	FL	406 156 424	464 252 883	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN	2 463 213		
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	5 447 536	8 314 711	
	Autres produits (1) (11)					FQ	818 436	652 177	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	414 885 608	473 219 772
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	143 550 523	188 636 618
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(607 603)	4 817 458
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	1 580 567	2 082 008
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	112 433	(87 634)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	152 266 960	154 900 403
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	10 527 626	8 607 363
	Salaires et traitements*						FY	18 107 826	16 694 478
	Charges sociales (10)						FZ	7 019 107	7 502 284
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	24 496 569	23 888 860
							GB	1 046 750	178 074
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	3 355 525
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	2 813 786	3 886 876
	Autres charges (12)						GE	1 458 504	1 935 770
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	365 728 574	417 184 571
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	49 157 034	56 035 201	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	75 078 091	30 342 343
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	93 016	62 372
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	31 209 180	15 496 449
	Différences positives de change						GN	226 043	376 097
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP	106 606 331	46 277 261	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	8 139 576	5 580 337
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 327 559	9 046 937
	Différences négatives de change						GS	22 331	248 661
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU	9 489 466	14 875 934	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	97 116 865	31 401 327	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	146 273 899	87 436 527	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group



1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Désignation de l'entreprise								C G P PRIMAGAZ		Néant	☐	*
						Exercice N		Exercice N - 1				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA	4 004 920	186 375				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					HB	73 659 935	236 901 062				
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC	6 449 648	5 448 856				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)					HD	84 114 504	242 536 292				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE	563 082	331 320				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					HF	108 781 455	250 561 529				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					HG	14 415 305	5 248 073				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH	123 759 842	256 140 923				
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						HI	(39 645 338)	(13 604 631)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise					(IX)	HJ	508 570	726 295				
Impôts sur les bénéfices *					(X)	HK	14 151 468	21 358 012				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						HL	605 606 443	762 033 325				
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						HM	513 637 921	710 285 735				
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)						HN	91 968 522	51 747 590				
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO						
	(2)	Dont	produits de locations immobilières			HY	4 001 852	3 958 617				
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG						
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *			IIP						
			- Crédit-bail immobilier			HQ						
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				III						
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				IJ	75 154 964	30 402 070				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK	1 301 408	8 974 497				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)				HX						
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				RC						
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				RD						
	(9)	Dont transferts de charges				A1						
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				A2						
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3	355 149	487 896				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4						
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9										
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N						
					Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels					
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N							
					Charges antérieures		Produits antérieurs					



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **C G P PRIMAGAZ**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
				1		2			
						3			
						4			
CORPORELLES	INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CZ		D8			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		KD	34 034 619	KE	4 637 446		
	CORPORELLES	CORPORELLES	Terrains	KG	8 892 452	KH	42 812		
			Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	16 581 274
				Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KL	249 273
			Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KM	103 461	
				Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KN	330 309
			Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KP	17 153 597	
				Matériel de transport *			KQ	713 391 956	
			Matériel de bureau et mobilier informatique			KS	9 319 368		
Emballages récupérables et divers *					KV	410 381			
Immobilisations corporelles en cours					KY	6 999 121			
Avances et acomptes			LB						
			LE	13 439 430					
			LH						
			LK						
			LN	786 291 040					
			LO						
			LP	38 405 650					
FINANCIERES	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M				
		Autres participations	8U	320 148 094	8V	44 299 296			
		Autres titres immobilisés	IP	739	IR				
		Prêts et autres immobilisations financières	IT	2 610 792	IU	546 288			
		TOTAL IV	LQ	322 759 625	LR	44 845 584			
			OG	1 143 085 285	OH	87 888 680			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				1		2		3				
								4				
								5				
CORPORELLES	INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ				
		Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO	1 978 606	LV	(1)	LW	36 693 460			
	CORPORELLES	CORPORELLES	Terrains	IP		LX	222 180	LY	8 713 084	LZ	7 991 923	
			Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	691 508	MB	16 139 039	MC	15 832 437
				Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	103 461	MF	103 461
			Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG	1 234 523	MH	16 249 383	MI	16 213 849
				Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	232 485	MJ	11 270 270	MK	730 846 952	ML	723 388 432
			Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	9 887 627	MO	9 887 627
				Matériel de transport	IV		MP	104 582	MQ	305 799	MR	305 799
			Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS	80 064	MT	7 751 757	MU	7 751 757	
Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX			
Immobilisations corporelles en cours			MY	13 439 430	MZ		NA	7 424 546	NB	7 424 546		
Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF					
			NG	13 671 915	NH	797 421 648	NI	788 899 831				
FINANCIERES	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW			
		Autres participations	IØ		ØX	113 020 389	ØY	251 427 001	ØZ	250 965 046		
		Autres titres immobilisés	II		2B		2C	739	2D	739		
		Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	745 129	2F	2 411 951	2G	2 411 951		
		TOTAL IV	I3		NJ	113 765 518	NK	253 839 691	2H	253 377 736		
			I4	15 650 521	ØK	127 368 644	ØL	1 087 954 800	ØM	1 078 971 027		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Cegid Group



[Signature]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **C G P PRIMAGAZ**Néant ☐ ***CADRE A****SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	18 525 507	PF	951 032	PG		PH	19 476 539
Terrains		PI	4 229 223	PJ	161 474	PK	138 198	PL	4 252 499
Constructions	Sur sol propre	PM	14 915 329	PN	340 458	PO	672 803	PQ	14 582 984
	Sur sol d'autrui	PR	103 461	PS		PT		PU	103 461
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	15 998 212	PW	244 602	PX	1 158 795	PY	15 084 020
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	613 955 601	QA	21 708 483	QB	11 937 733	QC	623 726 350
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	2 675 846	QE	475 758	QF	(1 197 080)	QG	4 348 684
	Matériel de transport	QH	398 995	QI	9 498	QJ	104 582	QK	303 911
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 632 215	QM	605 263	QN	75 578	QO	6 161 900
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	657 908 881	QV	23 545 537	QW	12 890 609	QX	668 563 809
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	676 434 389	ØP	24 496 568	ØQ	12 890 609	ØR	688 040 348

CADRE B**VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	107 341	P6	P7		P8	250 054	P9		Q1	(142 713)	
Terrains		Q2	Q3		Q4	Q5		Q6	77	Q7		Q8	(77)	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2	R3		R4	30	R5		R6	(30)	
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9	S1		S2		S3		S4		
Ins. gales, agenc et am. des const.		S5	S6	7 133	S7	S8		S9	49 888	T1		T2	(42 755)	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	6 064 628	T5	T6		T7	5 782 563	T8		T9	282 065	
Autres immobilisations corporelles	Ins. gales, agenc am. divers	U1	U2	121 313	U3	U4		U5	31 039	U6		U7	90 274	
	Matériel de transport	U8	U9		V1	V2		V3	2	V4		V5	(2)	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	81 962	V8	V9		W1	94 627	W2		W3	(12 665)	
	Emballages récup. et divers	W4	W5		W6	W7		W8		W9		X1		
TOTAL III		X2	X3	6 275 036	X4	X5		X6	5 958 226	X7		X8	316 810	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL				NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	6 382 377	NR	NS			NT	6 208 280	NU	NV	174 097	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	6 382 377		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	6 208 280		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	174 097	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Cegid Group



[Signature]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise C G P PRIMAGAZ

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	34 613 317	TM	6 382 378	TN	6 208 279	TO	34 787 416		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR			
	TOTAL I	3Z	34 613 317	TS	6 382 378	TT	6 208 279	TU	34 787 416		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	608 945	4B	1 909 240	4C	272 388	4D	2 245 797		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	20 000	4P		4R	20 000	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	2 880 106	4Y	348 895	4Z	152 684	5A	3 076 317		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	1 032 167	EP	250 751	EQ	113 072	ER	1 169 846		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	3 079 397	5W	3 371 520	5X	2 043 476	5Y	4 407 441		
	TOTAL II	5Z	7 620 614	TV	5 880 406	TW	2 601 620	TX	10 899 400		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B	3 509 962	6C		6D	3 509 962	
		- corporelles	6E	1 019 366	6F	2 503 096	6G	83 513	6H	3 438 949	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
		- titres de participation	9U	115 965 274	9V	2 907 490	9W	31 209 180	9X	87 663 583	
		- autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7	5 232 086	Ø8		Ø9	5 232 086	
	Sur stocks et en cours	6N	595 675	6P	653 322	6R	180 374	6S	1 068 623		
	Sur comptes clients	6T	7 208 379	6U	2 702 203	6V	2 823 396	6W	7 087 186		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A			
	TOTAL III	7B	124 788 694	TY	17 508 159	TZ	34 296 463	UA	108 000 388		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles	7C	167 022 625	UB	29 770 942	UC	43 106 362	UD	153 687 204
				UE	7 216 061	UF	5 447 534				
				UG	8 139 576	UH	31 209 180				
				UJ	14 415 305	UK	6 449 648				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.											

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **C G P PRIMAGAZ**Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	51 016 715	UM	51 016 715	UN				
	Prêts (1) (2)	UP	1 799 119	UR	146 301	US		1 652 818		
	Autres immobilisations financières	UT	612 832	UV	37 450	UW		575 382		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	6 613 515		6 613 515					
	Autres créances clients	UX	82 244 552		82 244 552					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) U0	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY	28 173		950			27 223		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	64 900		64 900					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	6 440 154		6 440 154				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	10 232 978		10 232 978				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	284 742		284 742				
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC	9 639		9 639					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	822 157		807 579			14 578		
	Charges constatées d'avance	VS	5 268 730		4 454 446			814 284		
	TOTAUX			VT	165 438 207	VU	162 353 922	VV	3 084 285	
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	124 138					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF					

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	37 334 399		37 334 399						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	13 823 727		13 563 191			260 536			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	85 443 735		85 443 735						
Personnel et comptes rattachés		8C	5 469 984		5 469 984						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 969 101		3 969 101						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 800 396		3 800 396						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	298 381		298 381						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	6 105 169		6 105 169						
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	78 437 281		7 253 984			218 839		70 964 458	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	694 641		690 169			4 472			
TOTAUX			VY	235 376 814	VZ	163 928 509		483 847		70 964 458	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	28 229	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	338 449 834	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group



Désignation de l'entreprise : C G P PRIMAGAZ

Néant ☐ *Exercice N, clos le :
31122016

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				à réintégrer :		WA	91 968 522		
			de son conjoint						WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	339 336	XE	439 264			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	99 928					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	9 544 504	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	9 564 994		
	Amendes et pénalités		WJ	20 490	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			XY		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I7	14 151 468		
			- imposées au taux de 0 %						K7			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme				I8			
					- Plus-values soumises au régime des fusions				ZN	7 017 758		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										WN		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WO			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			WR	91 430		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
TOTAL I										WR	123 233 436	
II. DÉDUCTIONS										WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	5 718 417	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV			
			- imposées au taux de 0 %						WH			
			- imposées au taux de 19 %						WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										I6		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										WZ		
Produit net des actions et parts d'intérêts : 2A 2 729 452)										XA	72 348 639	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY	
	Majoration d'amortissement*										XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexties)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexties A)	L5			XF		
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA					
		Zone franche urbaine - TE (44 octies, octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC					
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI			XG	4 024 922	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	82 091 978
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	41 141 458		XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	41 141 458		XO			

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Cérid Group



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise C G P PRIMAGAZ		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1° bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1° bis A1, 2 du CGI *	ZV	987 588	ZW 1 011 847
Provisions pour risques et charges *			
	8X	1 831 422	8Y 1 918 468
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D	5 483 086	9E 1 190 000
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K	1 242 408	9L 1 598 102
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	9 544 504	YO 5 718 417
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

C G P PRIMAGAZ

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

[illegible]

[Signature]

C G P PRIMAGAZ

[illegible]

C G P PRIMAGAZ

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise C G P PRIMAGAZ										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	242 644	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ Réserve légale { Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	51 747 590		Dividendes	ZE	51 515 156				
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF	475 078				
					Report à nouveau	ZG					
	TOTAL I	0F	51 990 233		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	51 990 233			
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	51 515 156
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ						
	— Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	— Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance				YT	39 968 930		39 394 437			
	— Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	19 243 561		XQ	20 810 965		19 862 645			
	— Personnel extérieur à l'entreprise				YU	442 042		737 803			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	48 796 658		48 315 296			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				VV						
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	42 248 364		46 590 222			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	152 266 960		154 900 403			
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	2 536 644		2 560 267			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS	5 346 287		9Z	7 990 982		6 047 097			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	10 527 626		8 607 363			
T. V. A.	— Montant de la T. V. A. collectée				YY	80 658 088		88 204 268			
	— Montant de la T. V. A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	52 460 720		64 000 639			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2012) *				0B	15 603 089					
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S						
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 275,00 handicapés :)				YP			283,00			
	— Effectif affecté à l'activité artisanale				RL						
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%		
	— Numéro du centre de gestion agréé *	XP				Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0				ZR	1
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies				RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	41 141 459	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	55 945 116	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										
	JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe				JJ	5 4 2 0 8 4 4 5 4 0 0 6 1 1			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : C G P PRIMAGAZ

Néant ☐**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1 Titre Ipragaz	94 141 594				94 141 594
	2 Titre Ipra Energ	13 920 261				13 920 261
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

Prix de vente			Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦					⑩			
			⑧	⑨	19 %	15 % ou 16 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1	66 260 232	- 27 881 362			- 27 881 362		
	2	6 482 174	- 7 438 087			- 7 438 087		
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					31 209 180	
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					2 907 489	
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						28 301 691	
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : C G P PRIMAGAZ

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : C G P PRIMAGAZ

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N-1						
N-2						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : C G P PRIMAGAZ					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés }	4				
		5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : C G P PRIMAGAZ		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01.01.2016 et clos le : 31.12.2016		Durée en nombre de mois : 12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA	374 335 009	
Production vendue – Biens	OB	92 200	
Production vendue – Services	OC	31 729 214	
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	1 735 514	
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	462 813	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	355 149	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	91 332	
TOTAL I		OM	408 801 233
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	143 550 523	
Variation de stocks (marchandises)	OO	(607 603)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	1 580 567	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	112 433	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	133 011 762	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	1 234 772	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	1 458 504	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	5 346 287	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	1 149 914	
TOTAL 2		OJ	286 837 160
III Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 - TOTAL 2	OG 121 964 073
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur le 1329)		SA	121 964 073
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	406 511 573
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122016

N° SIRET 5 4 2 0 8 4 4 5 4 0 0 6 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE C G P PRIMAGAZ

ADRESSE (voie) 77 ESPLANADE DU G. DE GAULLE

CODE POSTAL 92914

VILLE PARIS LA DEFENSE CEDEX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination SHV Energy NV
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions 21 220 936
Adresse : N° 1 Voie RIJNKADE
Code Postal Commune 3511 LC UTRECHT Pays NL

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Cegid Group



[Signature]

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. II au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)(1) Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122016

N° SIRET 5 4 2 0 8 4 4 5 4 0 0 6 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE C G P PRIMAGAZ

ADRESSE (voie) 77 ESPLANADE DU G. DE GAULLE

CODE POSTAL 92914

VILLE

PARIS LA DEFENSE CEDEX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	SAS	Dénomination	PRIMAGAZ LAVERA
N° SIREN (si société établie en France)	408483675	% de détention	99,99
Adresse :	N° 22	Voie	PLACE DES VOSGES
	Code Postal 92979	Commune	PARIS LA DEFENSE CEDEX
		Pays	
Forme juridique	SAS	Dénomination	SHV GAS SUPPLY RISK & MANAGT
N° SIREN (si société établie en France)	410061014	% de détention	100
Adresse :	N° 22	Voie	PLACE DES VOSGES
	Code Postal 92979	Commune	PARIS LA DEFENSE CEDEX
		Pays	
Forme juridique	SAS	Dénomination	CALVAGAZ SCES
N° SIREN (si société établie en France)	480279322	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	RUE DE LA POUDRERIE
	Code Postal 37700	Commune	ST PIERRE DES CORPS
		Pays	
Forme juridique	SAS	Dénomination	IMPORGAL
N° SIREN (si société établie en France)	428614804	% de détention	100
Adresse :	N° 77	Voie	Esplanade du Gal de gaulle
	Code Postal 92914	Commune	PARIS la defense
		Pays	
Forme juridique	SA	Dénomination	LIOTARD
N° SIREN (si société établie en France)	542084447	% de détention	99,99
Adresse :	N°	Voie	LES LEVEES
	Code Postal 37705	Commune	ST PIERRE DES CORPS
		Pays	
Forme juridique	SAS	Dénomination	PRIMAGAZ ENERGIE
N° SIREN (si société établie en France)	488117433	% de détention	100
Adresse :	N° 12	Voie	Rue d'Amsterdam
	Code Postal 44980	Commune	STE LUCE SUR LOIRE
		Pays	
Forme juridique	SAS	Dénomination	CALOON
N° SIREN (si société établie en France)	453988792	% de détention	100
Adresse :	N° 11	Voie	RUE DE CAMBRAIS
	Code Postal 75019	Commune	PARIS
		Pays	
Forme juridique	SAS	Dénomination	PRIMACYL
N° SIREN (si société établie en France)	483658050	% de détention	100
Adresse :	N° 77	Voie	ESPLANADE DU GL DE GAULLE
	Code Postal 92914	Commune	PARIS LA DEFENSE
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.J.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122016

N° SIRET

5 4 2 0 8 4 4 5 4 0 0 6 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

C G P PRIMAGAZ

ADRESSE (voie)

77 ESPLANADE DU G. DE GAULLE

CODE POSTAL

92914

VILLE

PARIS LA DEFENSE CEDEX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

spa

Dénomination

Liquigas

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

28,88

Adresse :

N° 59

Voie

via giovanni antonio amadeo

Code Postal

20134

Commune

Milano

Pays

IT

Forme juridique

SRL

Dénomination

ENERGO SERVIZI

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

21

Adresse :

N° 5

Voie

Via Alessandro Milesi

Code Postal

20134

Commune

Milano

Pays

IT

Forme juridique

NV

Dénomination

ITAFI

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

57,82

Adresse :

N° 40

Voie

Boreelplein

Code Postal

2065

Commune

UTRECHT

Pays

NL

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group



[Signature]

Compagnie des Gaz de Pétrole Primagaz S.A.

***Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels***



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Compagnie des Gaz de Pétrole Primagaz S.A.

Siège social : 77, Esplanade du Général de Gaulle - Tour Opus 12- CS 20031-
92 914 Paris La Défense Cedex
Capital social : €.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Compagnie des Gaz de Pétrole Primagaz S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 1.2 Immobilisations corporelles », en page de l'annexe qui expose un changement de méthode comptable concernant la durée d'amortissement des bouteilles ainsi que l'activation de la requalification des bouteilles.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30060101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 487 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Estimations comptables

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et charges, tel que décrit dans la note 1.9 « Provisions pour risques » et dans la note 2.9 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation de ces provisions s'est fondée sur :

- une prise de connaissance et des tests de la procédure suivie par la société pour identifier les risques concernés et procéder à leur estimation,
- une estimation indépendante comparée avec celle de la société,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 23 juin 2017

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Catherine Chassaing
Associée

Désignation : C G P PRIMAGAZ

Adresse : 77 ESPLANADE DU G. DE GAULLE 92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX

N°SIRET : 54208445400611

Durée N : 12

Durée N-1 : 12

Rubriques		Montant brut		Amort. Prov.	31/12/2016	31/12/2015
Capital souscrit non appelé	I AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement	AB		AC			
Frais de développement	CX		CQ			
Concessions, brevets, droits similaires	AF	20 798 778	AG	19 272 506	1 526 272	3 328 424
Fonds commercial (1)	AH	15 894 681	AI	3 713 994	12 180 687	12 180 687
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
Avances, acomptes immob. Incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	AN	8 713 084	AO	4 252 498	4 460 585	4 663 229
Constructions	AP	32 491 883	AQ	29 770 465	2 721 418	2 821 329
Installations techniq., matériel, outillage	AR	730 846 951	AS	623 726 350	107 120 601	99 620 529
Autres immobilisations corporelles	AT	17 945 182	AU	10 814 494	7 130 688	7 837 640
Immobilisations en cours	AV	7 424 546	AW	3 438 948	3 985 598	12 422 444
Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations par mise en équivalence	CS		CT			
Autres participations	CU	200 410 285	CV	87 663 583	112 746 701	191 906 866
Créances rattachées à participations	BB	51 016 714	BC	5 232 086	45 784 628	12 275 953
Autres titres immobilisés	BD	739	BE	739	739	739
Prêts	BF	1 799 118	BG	1 799 118	1 799 118	1 923 257
Autres immobilisations financières	BH	612 832	BI	612 832	612 832	687 534
TOTAL II	BJ	1 087 954 799	BK	787 884 927	300 069 872	349 668 636
STOCKS ET EN-COURS						
Matières premières, approvisionnements	BL	835 993	BM	47 949	788 044	930 477
En-cours de production de biens	BN		BO			
En-cours de production de services	BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
Marchandises	BT	14 516 338	BU	1 020 673	13 495 665	13 277 351
Avances, acomptes versés/commandes	BV	672 507	BW		672 507	118 230
CREANCES						
Créances clients & cptes rattachés (3)	BX	88 858 067	BY	7 087 185	81 770 881	72 397 591
Autres créances (3)	BZ	17 882 742	CA		17 882 742	244 613 855
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS						
Valeurs mobilières de placement (dt actions propres)	CD		CE			
Disponibilités	CF	10 653 462	CG		10 653 462	12 659 055
COMPTES DE REGULARISATION						
Charges constatées d'avance (3)	CH	5 268 730	CI		5 268 730	6 419 581
TOTAL III	CJ	138 687 842	CK	8 155 808	130 532 034	350 416 143
Frais émission d'emprunts à étaler	IV CW					
Primes rembours des obligations	V CM					
Ecart de conversion actif	VI CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1 226 642 642	1A	796 040 735	430 601 906	700 084 779
Renvois: (1) droit bail N-1		(2) Part -1 an immo. fin. N-1	CP	45 968 380	(3) Part à + 1 an [CR] N-1	856 085 663 482
Clause réserv. propr. Immobilisations :		Stocks :			Créances :	

Désignation : C G P PRIMAGAZ

Rubriques		31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (1) (dont versé : 42 441 872)	DA	42 441 872	42 441 872
Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB		
Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)	DC	1 217 686	1 217 686
Réserve légale (3)	DD	4 244 187	4 244 187
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours	DF		
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig. B1)	DG	475 077	
Report à nouveau EJ)	DH		242 643
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	91 968 522	51 747 589
Subventions d'investissements	DJ		
Provisions réglementées	DK	34 787 415	34 613 316
TOTAL I	DL	175 134 761	134 507 296
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
TOTAL II	DO		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	DP	1 867 978	1 261 237
Provisions pour charges	DQ	9 031 422	6 359 378
TOTAL III	DR	10 899 401	7 620 615
DETTES (4)			
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	37 334 398	19 056 882
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs E)	DV	13 823 726	352 301 017
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	9 109 025	11 518 061
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	85 443 735	57 482 221
Dettes fiscales et sociales	DY	13 537 862	23 376 830
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	6 105 169	8 325 627
Autres dettes	EA	78 437 281	84 668 612
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance (4)	EB	694 641	1 183 994
TOTAL IV	EC	244 485 840	557 913 247
Ecart de conversion passif	ED	81 903	43 619
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	430 601 906	700 084 779
Renvois			
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
(2) Dont	1D		
- Ecart de réévaluation libre	1E	1 217 686	1 217 686
- Réserve de réévaluation (1976)	1F		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EG	173 037 534	469 551 365
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'1 an	EH	37 299 674	19 019 768
(5) Dont concours bancaires, soldes créditeurs de banque, CCP (balo)		71 448 305	76 843 822
Dettes à plus d'un an (balo)		173 037 534	469 533 709
Dettes à moins d'un an (balo)			

Désignation : C G P PRIMAGAZ

Rubriques	France		Exportation		31/12/2016		31/12/2015
Ventes de marchandises	FA	374 059 537	FB	275 471	FC	374 335 009	431 305 771
Production - biens	FD	92 199	FE		FF	92 199	213 521
vente - services	FG	31 722 055	FH	7 159	FI	31 729 214	32 733 590
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	FJ	405 873 792	FK	282 631	FL	406 156 423	464 252 883
Production stockée					FM		
Production immobilisée					FN	2 463 212	
Subventions d'exploitation					FO		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	5 447 535	8 314 711
Autres produits (1) (11)					FQ	818 435	652 177
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)	I				FR	414 885 608	473 219 772
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	143 550 523	188 636 617
Variation de stock (marchandises)					FT	(607 603)	4 817 458
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)					FU	1 580 567	2 082 008
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	112 433	(87 633)
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)					FW	152 266 959	154 900 402
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	10 527 625	8 607 363
Salaires et traitements					FY	18 107 826	16 694 477
Charges sociales (10)					FZ	7 019 107	7 502 283
DOTATIONS D'EXPLOITATION							
Sur immobilisations : - dotations aux amortissements					GA	24 496 569	23 888 859
- dotations aux provisions					GB	1 046 750	178 074
Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	3 355 525	4 142 013
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	2 813 786	3 886 875
Autres charges (12)					GE	1 458 504	1 935 770
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4)	II				GF	365 728 574	417 184 571
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	49 157 033	56 035 200
OPERATIONS EN COMMUN							
Bénéfice attribué ou perte transférée	III				GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré	IV				GI		
PRODUITS FINANCIERS							
Produits financiers de participations (5)					GJ	75 078 091	30 342 342
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	93 016	62 372
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	31 209 180	15 496 449
Différences positives de change					GN	226 043	376 096
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	V				GP	106 606 331	46 277 261
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	8 139 576	5 580 337
Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 327 559	9 046 936
Différences négatives de change					GS	22 331	248 660
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	VI				GU	9 489 466	14 875 934
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	97 116 864	31 401 326
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	146 273 898	87 436 527

C.G.P PRIMAGAZ

SIEGE SOCIAL

OPUS 12 - 77 Esplanade Du General de Gaulle

CS 20031

92914 Paris la Defense cedex

Société Anonyme au Capital de 42.441.872 Euros

ANNEXE

AUX COMPTES ANNUELS 2016

EXPRIMEE EN MILLIERS D'EUROS



Les informations ci-après constituent l'Annexe du Bilan, avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et au Compte de Résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net de **91 969 Keuros**

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er Janvier au 31 décembre 2016

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits significatifs de l'exercice

La société Primagaz a cédé à SHV Energy N.V les titres de Ipra Enerjy et de Ipragaz (Turquie)

La société Primagaz a remboursé l'emprunt vis-à-vis de SHV Interholding AG

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . Continuité de l'exploitation,
 - . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du traitement comptable des bouteilles
 - . Indépendance des exercices,
- aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels du Plan Comptable Général et aux principes généralement admis.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles comprennent :

- Les fonds commerciaux correspondant essentiellement :

. aux éléments incorporels valorisés lors de l'apport partiel d'actif réalisé par MOBIL-OIL FRANCAISE pour 11 665 ke, amortis linéairement jusqu' au 31.12.1993. A compter de cette date et compte tenu de la fidélité de la clientèle, il a été décidé de ne plus pratiquer d'amortissement.

. aux éléments incorporels concernant la branche d'activité de distribution de GPL exploitée sous la marque Flambogaz, ou acquis à ESSO et Linde pour 2 303 ke, non amortis.

- aux éléments incorporels concernant la branche d'activité de distribution de Gaz Propane en Vrac, acquis à WESTFALEN pour 235 ke , non amortis

- aux éléments incorporels concernant la branche d'activité de distribution de Gaz Propane en Vrac, acquis à AMMANN pour 120 ke, non amortis

- aux éléments incorporels concernant la branche d'activité de distribution de Gaz canalisé, acquis à GDF SUEZ pour 466 ke non amortis

- aux éléments incorporels concernant la branche d'activité de commercialisation des récupérateurs d'eau Valor'eau, acquis à SMLF pour 1 047 ke, non amortis, et déprécié à 100% en 2016

- aux éléments incorporels concernant la branche d'activité de distribution de Gaz , acquis à ACTIGAZ pour 45 ke , totalement amortis

- Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 5 ans

- Les brevets amortis linéairement sur une durée de 5 ans.

- Les concessions, licences et marques non amortis.

Les immobilisations incorporelles en cours concernent les acquisitions non encore mises en service.

Des immobilisations en cours concernant un projet informatique stoppé en 11/2016 ont été dépréciées à 100%

1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition à l'exception des immobilisations acquises avant le 01/01/1977 qui ont fait l'objet d'une réévaluation légale.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés, suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée de vie prévue.

- Aménagements terrains	5 à 20 ans
- Constructions	10 à 20 ans
- Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
et 26 ans pour le stockage de Lavera, correspondant à la durée du contrat d'occupation du sol	
- Installations techniques, matériel et outillages industriels (dont stockage massif)	3 à 20 ans
- Desserte Service Publique	10 à 30 ans
- Emballages Bouteilles et requalifications	15 ans
- Accessoires Bouteilles	6 à 8 ans
- Emballages Citernes	10 ans
- Matériel de transport	3 à 5 ans
- Matériel et mobilier de bureau	2 à 10 ans
- Matériel informatique	3 ans

Afin de refléter plus fidèlement la durée de vie économique des bouteilles, la société a décidé à compter du 1^{er} janvier 2016 et ce de manière prospective :

- d'amortir la bouteille sur une durée de 15 ans au lieu de 10 ans,
- d'activer les coûts de requalification des bouteilles, qui d'un point de vue réglementaire doivent être réalisées tous les quinze :

Les rénovations des citernes sont traitées comme des changements de composants.

L'excédent d'amortissement déduit sur le plan fiscal par rapport aux amortissements linéaires figure sous le poste "Provisions réglementées".

Les immobilisations corporelles en cours concernent les acquisitions non encore mises en service.

1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition, à la valeur découlant de la réévaluation prévue par la loi du 29 Décembre 1976, ou à la valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, une provision est pratiquée pour la différence entre le coût d'acquisition et la valeur actuelle.

La valeur actuelle est estimée en fonction des capitaux propres de la société concernée et des perspectives de rentabilité.

Pour certaines filiales, ces perspectives de rentabilité sont appréciées sur la base de projections de flux financiers futurs, à partir des hypothèses les plus probables retenues par la direction. L'ensemble des provisions constituées en vue de couvrir les risques filiales est intégralement comptabilisé en charges financières qu'il s'agisse de la dépréciation des participations ou des créances financières rattachées, ou du complément de provision constitué en provision pour risques, le cas échéant.

1.4 STOCKS

Les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré.

Les stocks font l'objet de provisions pour dépréciation, en fonction de leur valeur nette de réalisation probable évaluée sur la base de données historiques et prévisionnelles.

1.5 CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, notamment lorsqu'elles font l'objet d'un contentieux.

1.6 CONSOLIDATION

La société entre dans le périmètre de consolidation, par intégration globale, de la société S.H.V Holdings N.V Société Anonyme de droit néerlandais, dont le siège social est à RINKADE 1 3511 LC UTRECHT (PAYS BAS).

En conséquence, la société n'établit pas de comptes consolidés avec ceux de ses filiales.

Les états financiers des sociétés étrangères sont disponibles dans chacune des sociétés.

1.7 PARTICIPATION DES SALAIRES

La société a signé en 2014 un accord de mutualisation Groupe des réserves spéciales de participation, avec Imporgal, Caloon, Primacyl, Primagaz Energies pour une durée indéterminée.

1.8 INTEGRATION FISCALE

La société PRIMAGAZ SA est mère du groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés PRIMAGAZ LAVERA SAS, IMPORGAL SAS, SHV GAS SUPPLY & RISK MANAGEMENT SAS, SOCIETE METALLURGIQUE LIOTARD FRERES SA, PRIMACYL SAS, PRIMAGAZ ENERGIE SAS, CALOON SAS, CALVAGAZ SAS.

Aux termes d'une convention conclue à cet effet avec ces filiales, la société PRIMAGAZ bénéficie de l'économie ou supporte la charge d'impôt résultant de l'intégration, les filiales demeurant redevables vis à vis de PRIMAGAZ de l'impôt (y compris la contribution sociale de 3,3 %) qu'elles auraient eu à payer si elles n'avaient pas été membres du groupe intégré.

La convention d'intégration fiscale a été mise en place en 1991 pour une période de cinq années puis renouvelée pour deux nouvelles périodes consécutives de 5 ans. Elle est actuellement tacitement reconduite tous les ans.

SHV GAS SUPPLY & RISK MANAGEMENT SAS et PRIMAGAZ LAVERA SAS ont fait leur entrée dans l'intégration en 1996, et la société SMLF SA en 1997.

La société GAZ SERVICES SAS a intégré le groupe fiscal le 1er janvier 2003 et la société IMPORGAL SAS, le 1er Janvier 2009.

Le 02 avril 2011, la société GAZ SERVICES SAS est sortie du Groupe d'intégration.

Le 1er janvier 2013, sont entrées dans le Groupe les sociétés PRIMACYL, PRIMA ENERGIE, PRIMAQUITAINE, PRIMA RHONE MEDITERRANEE, PRIMAMANCHE ATLANTIQUE, CALOON, et CALVAGAZ.

Au 1er février 2014, les Sociétés PRIMA RHONE MEDITERRANEE, PRIMAQUITAINE, PRIMA ENERGIE ont été dissoutes au profit de PRIMAMANCHE ATLANTIQUE pour devenir PRIMAGAZ ENERGIE SAS

1.9 PROVISIONS POUR RISQUES

En application du règlement 2000-06 du CNC sur les passifs, toute obligation de la société à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et donnant lieu à une sortie probable de ressource sans contrepartie, fait l'objet d'une provision.

Dans le cadre normal de ses activités, la société peut être impliquée dans des actions judiciaires et être soumise à des contrôles fiscaux et administratifs. La société constitue une provision chaque fois qu'un risque est déterminé et que l'estimation de son coût est possible. Il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel, ni d'affaire contentieuse risquant d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse, les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité de la société.

1.10 INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Les indemnités de départ en retraite sont provisionnées dans les comptes annuels.

Cette provision, calculée suivant la méthode des droits accumulés, est déterminée, salarié par salarié, en appliquant aux droits acquis au jour du départ en retraite des coefficients de probabilité d'espérance de vie (calculés selon les Tables Prospectives de Génération) et de présence dans l'entreprise à la date de la retraite, avec un taux d'actualisation de 1,01 %

1.11 INDEMNITES MEDAILLES DU TRAVAIL ET DIPLOMES

Les indemnités liées au versement de primes de médailles du travail, de diplômes et de fin de carrière sont provisionnées dans les comptes annuels. Les primes de médailles sont versées aux salariés après 20 ans, 30 ans, 35 ans, 40 ans d'ancienneté professionnelle dont 10, 15, 17,5 et 20 ans dans l'entreprise. Les primes de diplômes sont attribuées aux salariés après 15 ans, 25 et 35 ans dans l'entreprise. L'indemnité de fin de carrière est calculée sur la base d'un congé de 2 semaines pour tout collaborateur partant en retraite après 60 ans.

1.12 INSTRUMENTS DE COUVERTURE

La politique du Groupe est de réduire son exposition aux fluctuations du prix d'achat du propane en couvrant une partie de ses approvisionnements pour les mois d'hiver.

Les positions sont négociées sur des marchés de gré à gré avec des contreparties qui sont le plus souvent des entités de grands groupes pétroliers.

Les pertes et gains réalisés sur ces instruments sont constatés en résultat à l'échéance des opérations.

Les opérations (options et swaps) non dénouées à la date de clôture constituent des engagements hors bilan. La perte ou le gain latent dégagé par les instruments dérivés non dénoués à la date de clôture est estimé par référence aux prix de marché (valeur de marché).

Elle correspond à la valeur qui serait payée ou reçue par la société en cas d'annulation de ces instruments à la date de clôture. La valeur de marché de l'ensemble des instruments dérivés est donnée dans la note 2.20 (Engagements hors Bilan).

Les frais liés aux contrats non dénoués en fin d'exercice font l'objet de charges constatées d'avance.

2. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT.

2.1 ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

	Valeurs brutes début d'exercice	Virements de poste à poste	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes en fin d'exercice	Valeurs d' origine hors réévaluation	Réserve Réévaluation
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Concessions, brevets et droits similaires, logiciels	16 162		2 128		18 290	18 290	
Immos incorporelles en cours	1 979		2 509	1 979	2 509	2 509	
	18 141	0	4 637	1 979	20 799	20 799	
Fonds commerciaux	15 895				15 895	15 895	
	34 036	0	4 637	1 979	36 694	36 694	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains	8 892		43	222	8 713	7 992	756
Constructions	33 839		580	1 926	32 493	32 149	
Installat. techniques, mat. et outillage	713 392	-229	28 954	11 270	730 847	723 388	
Autres immobilisations corporelles							
.Matériel de Transport	410			105	305	305	
.Matériel de bureau et informatique	6 999		833	80	7 752	7 752	
.Autres immobilisations corporelles	9 319	229	340		9 888	9 888	
Immos corp. en cours, avces et acptes	13 441		7 425	13 441	7 425	7 425	
	786 292	0	38 175	27 044	797 423	788 899	756
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations	307 872		600	108 062	200 410 (1)	199 948	462
Créances rattachées à des participat.	12 276		43 699	4 959	51 016 (2)	51 016	
Prêts et autres immos financières	2 611		546	745	2 412	2 412	
	322 759	0	44 845	113 766	253 838	253 376	462
TOTAL GENERAL	1 143 087	0	87 657	142 789	1 087 955	1 078 969	1 218

		<i>Entreprises liées</i>	<i>Entreprises avec un lien de participation</i>
<i>Dont</i>	(1)	196 176	4 234
	(2)	51 016	0

2.2 ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Amortissement au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Amortissement afférent aux cessions et mises hors services	Amortissement en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	14 812	951		15 763
Fonds commerciaux (1)	3 714			3 714
Sous total	18 526	951	0	19 477
Immobilisations corporelles				
Terrains	4 229	161	-138	4 252
Constructions	31 016	585	-1 832	29 769
Installations techniques, matériels et outillage	613 956	21 708	-11 754	623 910
Autres immobilisations corporelles				
- matériel de transport	399	9	-104	304
- matériel de bureau et informatique	5 632	605	-75	6 162
- autres immobilisations corporelles	2 676	476	1 013	4 165
Sous total	657 908	23 544	-12 890	668 562
TOTAL	676 434	24 495	-12 890	688 039

(1) Dépréciation fonds commerce Mobil à hauteur de 31,45%

2.2.1 ETAT DES DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS

	Dépréciation début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciation en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Fonds de commerce	0	1 047 (2)		1 047
Immos incorporelles en cours	0	2 463 (3)		2 463
Immobilisations corporelles				
Sites administratifs	144		-44	100
Installations tech, mat outillage	129	2 503 (4)	-26	2 606
Immos corporelles en cours	746		-13	733
Immobilisations financières				
Participations	115 965	2 907 (5)	-31 209 (7)	87 663
Créances rattachées à des participations	0	5 232 (6)		5 232
Prêts	0			0
	116 984	14 152	-31 292	99 844

Exploitation	1 047	-57
Financier	8 139	-31 209
Exceptionnel	4 966	-26
	<u>14 152</u>	<u>-31 292</u>

(2) dépréciation à 100% du fonds de commerce Neptéo

(3) Dépréciation Immobilisation en cours Projet Informatique suspendu 11/2016

(4) Dépréciation Immobilisation Site SPDC

(5) Dépréciation titres Lavera et Caloon

(6) Dépréciation des créances Caloon

(7) Reprise dépréciation titres Liotard, Ipragaz et Ipra Enerjy

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

- **L'augmentation** des immobilisations financières comprend pour l'essentiel:

Cobogal pour 600 K€

- Les **cessions** de titres concernent essentiellement:

Ipra Enerjy pour 13 920 K€

Ipragaz pour 94 141 K€

2.4 CREANCES

	Montant Brut	DONT				
		Effets à recevoir	Entreprises liées	Ent. avec un lien de participation	Produits à recevoir	Montants à plus d' un an
Avances et acomptes versés sur commandes	672	-	-	-	-	-
Clients et Comptes rattachés	88 858	8 914	4 343	17	5 101	0
Autres créances	17 883	-		10	1 157	15

Les produits à recevoir concernent des factures à établir, des avoirs non parvenus et des remboursements d'IJSS.

2.5 CHARGES CONSTATEES D' AVANCE

Les charges constatées d'avance sont des charges d'exploitation courantes.

2.6 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	01.01.2016	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Variations de l'exercice		31.12.2016
				Augmentation	Diminution	
Capital social	42 442					42 442
Primes						
Ecart de réévaluation	1 218					1 218
Réserves légales	4 244					4 244
Réserves statutaires						
Réserves réglementées						
Autres réserves		232			243	475
Report à nouveau	243				-243	
Résultat	51 747	-232	-51 515	91 969		91 969
Subventions						
Prov. réglementées	34 613			6 382	-6 208	34 787
Total Capitaux Propres	134 507		-51 515	98 351	-6 208	175 135

2.7 CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE D' ACTIONS	MONTANT (en euros)	NOMINAL
Actions composant le capital social au début de l'exercice.	21 220 936	42 441 872	2,00€
Actions composant le capital en fin d'exercice	21 220 936	42 441 872	2,00€

Le capital social est détenu à plus de 99,99 % par la société S.H.V ENERGY N.V
Société Anonyme de droit néerlandais, domiciliée à UTRECHT (Pays Bas)

2.8 PROVISIONS REGLEMENTEES

	01.01.2016	Augmentations	Diminutions	31.12.2016
Provision pour investissement				
Provision pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires	34 613	6 382	-6 208	34 787
	34 613	6 382	-6 208	34 787

2.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	01.01.2016	Dotations	Reprises			31.12.2016
			Montants utilisés	Montants non utilisés		
Réépreuves, Mise en conformité						
Rebut citernes, Reprise gaz	2745	1328	1241		(1)	2 832
Indemnités de départ en retraite	1806	305	85			2 026
Litiges	1385	1 909	858	135	(1)	2 301
Diplômes société, Médailles du travail	1074	44	58	9		1 051
Provision restructuration		2 116				2 116
Autres prov . pour risques et charges	609	179		215	(1)	573
	7 619	5 881	2 242	359		10 899

Exploitation	2 814	2 028	359
Financier			
Exceptionnel	3 067	215	
	<u>5 881</u>	<u>2 243</u>	<u>359</u>

(1) Evaluation des provisions sur informations connues à la date de la clôture sur les risques encourus par Primagaz et le cas échéant en tenant compte des événements jusqu'à la date d'arrêté des comptes. Ils concernent principalement des risques de nature industrielle dont les provisions sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables.

2.10 DETTES

				DONT			
	Montant brut	Montant à - 1 an	Montant à +1 an	Ent. Liées	Ent. avec 1 lien de participation	Effets à payer	Charges à payer
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	37 334	37 334	-	-	-	-	35
Emprunts et dettes financières divers	13 824	13 563	261	13 563	-	-	-
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	9 109	9 109	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	85 444	85 444	-	27 263	655	-	68 197
Dettes fiscales et sociales	13 538	13 538	-	-	-	-	7 674
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 105	6 105	-	-	-	-	3 132
Autres dettes	78 437	7 254	71 183	-	-	-	7 187

2.11 AUTRES DETTES

Ce poste est principalement représenté par des consignations d'emballages.

	31.12.2015	31.12.2016
Consignations Citernes	58 686	55 517
Consignations Bouteilles	123 450	122 822
Consignations Domogaz	225	224
Redevances d'entretien courues	-106 334	-107 599
	76 027	70 964

Les redevances d'entretien courues sont présentées TTC.

2.12 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires relève, pour l'essentiel, des ventes de gaz de pétrole liquéfiés, sur le territoire national.

2.13 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

	DONT	
	entreprises liées	entreprises avec un lien de participation
Produits de participation	75 078	
Autres produits financiers	31 286	
Charges Financières	9 441	

2.14 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

<i>Dont</i>	Charges	Produits
- Pénalités et débits	392	130
- Charges/produits except. divers	159	94
- Charges/produits except. ex ant	12	3 781
- Elements d'actifs cédés	720	918
- Chges/pdts s/opération de Capital	108 062	72 742
- Amortissements dérogatoires	6 382	6 208
- Depreciation exceptionnelle	4 966	26
- Risques exceptionnels	3 067	215
- Transferts charges exceptionnels		

2.15 SITUATION FISCALE LATENTE

Il a été considéré que la contribution sociale de 3,3% s'appliquerait en totalité sur les décalages temporaires, le seuil de 763 Keuros d'impôt étant absorbé par l'impôt courant généré par les exercices futurs.

Le taux d'IS retenu est de 34.43%, approche prudente dans la mesure où le taux voté pour la société à compter de 2020, contribution comprise, serait de 28.92%

DETTE FUTURE D'IMPOT

	Totale	Diminution	Accroissement
COURT TERME		34,43%	34,43%
Décalage certains ou éventuels			
. Provisions réglementées :			
Provision pour hausse des prix			
Amortissements dérogatoires	34 787		11 977
Provision pour investissement			
. Charges non déductibles temporairement :			
Provision pour congés payés, participation des salariés, Organic	2 231	768	
Provision pour indemnités départ en retraite et Congés supplémentaires +60 ans	2 277	784	
Provision pour autres risques et charges	1 938	667	
Provision pour dépréciation créances / Part,	5 232	1 801	
Intérêts non deductibles ss cap			
Ecart de change passif	82	28	
Autres charges a payer			
Provision dépréciation clients forfait	1 102	379	
. Taxation anticipée de produits :			
TOTAL COURT TERME		4 428	11 977

**2.16 VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES ENTRE
RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL**

	Résultat Courant	Résultat Exceptionnel	Participation	Total
Résultat avant impôt	146 274	(39 645)	(509)	106 120
Impôt sur les sociétés	(16 870)	2 469	250	(14 151)
Résultat net après impôt	129 404	(37 176)	(259)	91 969

2.17 RESULTAT DE L' EXERCICE CORRIGE DES DISPOSITIONS FISCALES.

Résultat après impôt	91 969
Amortissements dérogatoires	
- Dotation de l'exercice nette d'impôt	4 185
- Reprise de l'exercice nette d'impôt	(4 071)
Provision pour investissement	
- Dotation de l'exercice nette d'impôt	0
- Reprise de l'exercice nette d'impôt	0
Provision pour hausse de prix	
- Dotation de l'exercice nette d'impôt	0
- Reprise de l'exercice nette d'impôt	0

RESULTAT APRES IMPOT CORRIGE DES DISPOSITIONS FISCALES	92 083
---	---------------

2.18 EFFECTIF MOYEN

La moyenne arithmétique dans l'exercice s'établit comme suit :

	2015	2016
☞ Cadres et assimilés		
☞ Agents de maîtrise et assimilés	131	139
☞ Employés	115	105
☞ Ouvriers	12	10
TOTAL	25	22
L'effectif au 31 Décembre 2016 s'élève à 272	283	276

2.19 REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Cette information n'est pas fournie car cela reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

2.20 ENGAGEMENTS HORS BILAN

☞ Engagements donnés :

- Avals, cautions, garanties concernant les filiales (1)	52 478
- Autres	4 131

☞ Engagements reçus :

- Avals, cautions, garanties

☞ Engagements réciproques :

☞ Engagements liés aux couvertures de change sur l'US Dollar

Le montant notionnel des instruments dérivés de couvertures de change	40 179
Coût des achats à terme - gain latent	1 874

☞ Loyers restant à échoir

- Échéance à moins d'un an	1 397
- Échéance à plus d'un an et 5 ans au plus	6 984
- Échéance à plus de 5 ans	-

(1) incluant le cautionnement solidaire de la société pour le compte de la filiale française SHV Gas Supply & Risk Management effectué auprès de HSBC pour un montant maximal de 55.000.000 USD avec pour échéance le 31 octobre 2017. Ces engagements ont été convertis au taux de clôture de 0,95120 EURO/USD au 31 décembre 2016. Au 31 décembre 2016, cette garantie n'a pas été utilisée.

☞ Aucune transaction significative conclue à des conditions anormales de marché n'a été établie avec des parties liées au 31/12/2016

2.21 Evénements Post-clôture

La Société PRIMAGAZ CGP a absorbé par transmission universelle de patrimoine les sociétés Primagaz Energie , Primacyl, Imporgal, Calvagaz en date du 31/03/2017 avec effet rétroactif fiscal au 1er janvier 2017.

Ces sociétés étaient jusqu'alors détenue à 100% par Primagaz



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. M...', located next to the official stamp.

2.22 CREDIT BAIL

Crédit Bail Mobilier

- Valeur des biens à la signature du contrat
- Redevances de l'exercice
- Redevances des exercices antérieurs

Equivalent des dotations aux amortissements

- . de l'exercice
- . des exercices antérieurs

Redevances restant à verser et prix de rachat résiduel

- . à un an au plus
- . à plus d'un an et 5 ans au plus
- . à plus de 5 ans

TOTAL ENGAGEMENT

0

Crédit Bail Immobilier

- Valeur des biens à la signature du contrat
- Redevances de l'exercice
- Redevances des exercices antérieurs

Equivalent des dotations aux amortissements

- . de l'exercice
- . des exercices antérieurs

Redevances restant à verser et prix de rachat résiduel

- . à un an au plus
- . à plus d'un an et 5 ans au plus
- . à plus de 5 ans

TOTAL ENGAGEMENT

0

3. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS SPECIFIQUES

3.1 Certificats d'économie d'énergie

Afin de répondre aux exigences de l'article 7 de la Directive 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique, le Ministre de l'Ecologie du Développement durable et de l'Energie a reconduit le dispositif des certificats d'économie d'énergie pour une troisième période qui s'étalera entre 2015 – 2017.

Pour cette nouvelle période, Primagaz a estimé, selon les informations du Ministère de l'Ecologie, avoir une obligation d'environ 2000 GWh.

A fin 2016, Primagaz a rempli 2/3 de son obligation triennale.

3.2 Crédits Impôts Compétitivité Emploi (CICE)

Ce crédit d'impôt à hauteur de 226 ke sur l'exercice 2016 a exclusivement été utilisé à investir d'avantage dans les citernes mises en place en clientèle afin de suivre le rythme de la création très positive qu'il y a eu tout au long de l'année et particulièrement pour le segment de clients domestiques venant de la concurrence.

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2016
en K euros

Sociétés			Capital	Capitaux propres hors résultat de l'exercice	Quote-part de capital détenu (en %)	Valeur brute d'inventaire des titres détenus	Valeur nette d'inventaire des titres détenus	CA Exercice 2016	Bénéfice net ou perte (P) 2016	Dividendes encaissés par la société-mère au cours de l'exercice
Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute d'inventaire excède 1 % du capital.										
FILIALES FRANCAISES										
<i>selon comptes sociaux</i>										
S.M.L.F. S.A.			2 826	1 622	99,98	35 494	1 706	12 646	187	
SHV GAS SUPPLY RISK & MANAGT S.A.S.			4 576	5 706	100,00	4 573	4 573	1 917 532	38 148	
LAVERA S.A.S.			23 460	14 331	99,99	60 840	12 858	6 390	1 474 P	28 900
IMPOR-GAL SAS			1 178	4 450	100,00	2 289	2 289	3 605	1 658	
PRIMAGAZ			50	384	100,00	50	50	12 201	1 635	
PRIMAGAZ ENERGIE			2 410	481	100,00	2 410	2 410	24 233	1 208	
CALVAGAZ			40	-24	100,00	1 810	0	0	3 P	
CALOON			1 873	-2 788	100,00	2 781	0	1 473	2 552 P	
FILIALES ETRANGERES										
<i>selon normes Dutch Gaap proches normes IFRS</i>										
TAFIN V			81 537	168 493	57,82	55 655	55 655	447 510	29 519	24 872
LIQUIGAS S.p.A.			41 900	238 430	28,88	27 224	27 224	41 925	41 925	17 464
ENERGO SPA			250	312	21,00	158	158	801	72	
PARTICIPATIONS FRANCAISES										
COBOGAL S.A.	situation 30/09/2016		1 050	4 840	50,00	1 882	1 882	4 022	202	
RIHNE-GAZ S.A.	situation 30/09/2016		875	7 928	49,38	2 938	2 938	7 040	174	
SIGNALNOR S.A.			2 430	2 026	34,98	1 296	0	2 781	112 P	



DETENTION DES FILIALES

Quote-part de capital détenu en %

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Commentaires relatifs à l'évolution du taux de détention des titres
FILIALES FRANCAISES								
SHV GAS SUPPLY RISK & M.	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	Détention continue de 299 975 titres représentant 100 % du capital de la société SHV GAS SUPPLY RISK & MANAGT S.A.S entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2016.
IMPORGAL SAS	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	Détention continue de 76 000 titres représentant 100 % du capital de la société entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2016.
PRIMACYL	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	Détention continue de 5 000 titres représentant 100 % du capital de la société entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2016.
PRIMAGAZ ENERGIE	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	Détention continue de 5 000 titres représentant 100 % du capital de la société entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2016.
CALVAGAZ	0,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	Détention continue de 400 titres représentant 100 % du capital de la société entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2016.
CALQON	0,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	Détention continue de 9 000 titres représentant 100 % du capital de la société entre le 31 mars 2011 et le 31 décembre 2016.
LAVERA S.A.S	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99	Détention continue de titres représentant plus de 95% du capital de la société entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2016.
S.M.L.F. S.A.	97,56	97,59	99,61	99,99	99,99	99,99	99,99	Détention continue de titres représentant plus de 95% du capital de la société entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2016.
FILIALES ETRANGERES								
IPRAGAZ A.S.	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	0,00	Détention continue de 100 % du capital de la société entre le 1er janvier 2010 et le 03/03/2016.
IPRA ENERJI	99,15	99,15	99,15	99,15	99,15	99,15	0,00	Détention continue de 2 320 129 705 titres représentant 99,15 % du capital de la société entre le 1er janvier 2010 et le 03/03/2016.
ITAFI N.V.	57,82	57,82	57,82	57,82	57,82	57,82	57,82	Détention continue de 1 038 948 titres représentant 57,82 % du capital de la société entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2016.
LIQUIGAS S.p.a.	28,88	28,88	28,88	28,88	28,88	28,88	28,88	Détention continue de 20 789 991 titres représentant 28,88 % du capital de la société entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2016.
ENERGO SPA	21,00	21,00	21,00	21,00	21,00	21,00	21,00	Détention continue de 157 500 titres représentant 21 % du capital de la société entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2016.
PARTICIPATIONS FRANCAISES								
COBOGAL S.A.	39,99	39,99	39,99	39,99	39,99	39,99	49,99	Détention continue de 23 328 titres du capital de la société entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2015. Acquisition de 5 834 actions en 2016, portant à 49,99% la détention du capital.
RHONE-GAZ S.A.	49,37	49,37	49,37	49,37	49,37	49,37	49,37	Détention continue de 27 871 titres représentant 49,37 % du capital de la société entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2016.
SIGALNOR S.A.	34,98	34,98	34,98	34,98	34,98	34,98	34,98	Détention continue de 85 000 titres représentant 34,98 % du capital de la société entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2016.



[Handwritten signature]

« COMPAGNIE DES GAZ DE PETROLE PRIMAGAZ »

**Société anonyme au capital de 42.441.872 euros
Siège social : Tour OPUS 12
77, esplanade du Général de Gaulle
CS20031 - 92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX**

RCS PARIS 542 084 454

(Ci-après la « Société »)

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 26 JUIN 2017**

Le 26 JUIN 2017 à 11 heures, les Actionnaires de la Compagnie des Gaz de Pétrole PRIMAGAZ, société anonyme au capital de 42 441 872 euros divisé en 21 220 936 actions et dont le siège social est Tour Opus 12 - 77 Esplanade du Général de Gaulle - CS 20031 - 92914 PARIS LA DEFENSE, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte sur convocation qui leur a été faite par lettre simple, par le Conseil d'administration, conformément à l'article 17 des statuts.

Monsieur Michael KOSSACK, Président du Conseil d'administration, préside l'assemblée générale Monsieur Steven Sels, actionnaire présent et acceptant est désigné en qualité de Scrutateur.

Le bureau ainsi constitué désigne comme Secrétaire Madame Morgane Le Goascoz.

Le Commissaire aux comptes, KPMG, est absent et excusé.

La feuille de présence, qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance (tant en son nom personnel que comme mandataire) et qui est certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que l'Assemblée représentant plus du cinquième des actions ayant droit de vote peut valablement délibérer.

Le Président rappelle les questions figurant à l'ordre du jour à titre ordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Quitus au Directeur Général et aux Administrateurs et décharge au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce,
- Renouvellement du mandat de chaque administrateur,
- Renouvellement du mandat du Directeur Général,
- Allocation des jetons de présence au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Questions diverses.



Le Président rappelle les questions figurant à l'ordre du jour à titre extraordinaire :

- Prorogation de la durée de la société,
- Modification de l'article 5 des statuts,
- Pouvoirs.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

1. les statuts de la Société ;
2. la copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ;
3. la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ;
4. le compte de résultats et le bilan de la société arrêtés au 31 décembre 2016 ;
5. le rapport du Conseil d'Administration et ses annexes ;
6. les rapports du Commissaire aux Comptes ;
7. le projet des résolutions soumises à l'assemblée.

Le Président précise qu'aucun actionnaire ne s'est prévalu des dispositions légales en vigueur pour requérir l'inscription à l'ordre du jour de projet de résolution ni ne l'a saisi de question écrite.

Il déclare que l'ensemble des documents prévus par la loi et les règlements a été tenu à la disposition des actionnaires au siège social pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion, ce qui est reconnu exact par les actionnaires présents.

Ces mêmes documents ont été tenus à la disposition du Comité d'Entreprise, conformément aux dispositions légales, et les actionnaires sont informés qu'aucune demande écrite de celui-ci n'a été reçue par le Conseil d'administration.

Puis il est pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et des rapports du Commissaire aux comptes.

Le Président donne ensuite aux actionnaires quelques indications sur l'activité de la Société au début de 2017 et leur demande s'ils ont des observations à formuler ou des compléments d'information à demander.

L'Assemblée s'estimant suffisamment informée, il est passé au vote des résolutions.

A TITRE ORDINAIRE,

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture :

- du rapport du conseil d'administration,

- du rapport du commissaire aux comptes,
décide d'approuver le bilan et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés.

constate qu'en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, le montant des amortissements excédentaires visés à l'article 39-4 dudit code s'élève à 339 336 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Quitus aux dirigeants et décharge au commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale

donne quitus de sa gestion aux directeurs généraux successifs et aux administrateurs successifs de la Société pour l'exercice écoulé ;

donne également pour le même exercice décharge au commissaire aux comptes de l'accomplissement de sa mission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat et mise en paiement du dividende

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture :

- du rapport du conseil d'administration,

décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016, soit la somme de 91 968 552,27 euros, comme suit :

Le bénéfice, soit 91 968 522,27 €

Affecté en dividende à hauteur de 91 742 310,00 €.

Soit 4.323 € pour chacune des 21.220.936 actions composant le capital social ;

Le solde, soit 226.212 ,27 € au poste « autres réserves » qui serait porté de 475.077 € à 701.289,27 €.

précise que le résultat distribué n'inclut pas le CICE à hauteur de 685 011 €

précise que ce dividende est éligible à la réfaction de 40 %, prévue à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

décide que ce dividende est mis en paiement aux caisses de la Société à compter de ce jour ;

rappelle qu'au titre des trois derniers exercices clos, il a été distribué les dividendes suivants :

	Dividendes	Abattement de 40%	
		Montant éligible*	Montant non éligible
Exercice 31.12.2013	50.611.932,36 €	NA	50.611.932,36 €
Exercice 31.12.2014	23.343.029,60 €	NA	23.343.029,60 €
Exercice 31.12.2015	51.515.155,94 €	NA	51.515.155,94 €

**Montants à réduire ou augmenter, selon le cas, de la quote-part de dividendes distribués à des sociétés de personnes régies par le principe de « transparence fiscale » telles que définies à l'article 8 du Code général des impôts.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture :

- du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce,

approuve tant le principe que les modalités des conventions qui y sont mentionnées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Nomination et ratification d'administrateurs et renouvellement des mandats des administrateurs

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture,

- du rapport du conseil d'administration,

décide de renouveler les mandats de chaque administrateur pour une nouvelle durée d'un an expirant à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

décide de renouveler le mandat du Directeur Général pour une nouvelle durée d'un an expirant à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Allocation de jetons de présence

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture,

- du rapport du conseil d'administration,
décide d'allouer au conseil d'administration des jetons de présence pour un montant global de 30.000 euros au titre de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A TITRE EXTRAORDINAIRE,

SEPTIEME RESOLUTION

Prorogation de la durée de la société

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance décide de proroger la durée de la société de quatre-vingt-dix-neuf années.

Cette modification prendra effet à compter de l'expiration de la durée actuellement prévue qui est actuellement prévue au 16 avril 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

Modification de l'article 5 des statuts

L'assemblée générale, compte tenu de la résolution qui précède, décide de modifier l'article 5 des statuts de la façon suivante :

« La durée de la Société, initialement fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation en date du 16 avril 1919, a été prorogée de quatre-vingt-dix-neuf ans par décision en date du 26 juin 2017.

La durée de la société expirera le 16 avril 2117, sauf en cas de prorogation ou de dissolution prévus aux présents statuts. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale,

donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer les formalités légales requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* *
oOo

En remerciant les Actionnaires, le Président clôt l'Assemblée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Le Président
M. Michael KOSSACK



Le Scrutateur
M. Steven SELS



Le Secrétaire
Morgane Le GOASCOZ